

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**  
**SAINT MATHIEU DE TREVIER**

**16 Décembre 2010**

Objet de la délibération :

**FINANCES / Instauration de concessions trentenaires dans les cimetières.**

**CERTIFIÉ EXECUTOIRE**

Compte tenu de sa transmission en Préfecture,  
le 17/12/2010  
Et de sa publication, le 17/12/2010

le Maire,

Jérôme LOPEZ.



**VOTE :**

- Votants : 27**
- Pour : 20**
- Contre : 5**
- Abstentions : 2**

**VOTE A LA MAJORITE**

L'An Deux Mille Dix  
et le seizième jour du mois de décembre à 19h00  
à Saint Mathieu de Treviers le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le dix décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme LOPEZ, Maire.

**Membres présents :**

M. Jérôme LOPEZ, Maire.  
M. Robert YVANEZ, Mme Patricia COSTERASTE, Mme Nelly GREBERT, M. Alain LADAME,  
Adjoint au Maire,  
M. Sylvian MAHDI, Mme Véronique LANAU, Mme Annie VINCHES, Mme Carmen LAVERGNE, Mme Marguerite BERARD, Mme Carole RAGUERAGUI, Mme Fouzia MAHIAOUI, M. Nicolas GASTAL, Mme Séverine TIER-BOSONI, Mme Annick BOYER, M. Alexis BIANCIOTTO, M. Patrice ROBERT, M. Didier LADURELLE, M. Lionel TROCELLIER,  
Conseillers Municipaux.

**Membres excusés :**

M. Patrick COMBERNOUX donne pouvoir à Mme Annie VINCHES,  
Mme Christine OUDOM donne pouvoir à Mme Nelly GREBERT,  
M. Jean-Marc SOUCHE donne pouvoir à M. Alain LADAME,  
Mme Myriam LECLAIR donne pouvoir à Mme Patricia COSTERASTE,  
M. Philippe CHAVERNAC donne pouvoir à M. Sylvian MAHDI,  
M. Thomas SOUM donne pouvoir à M. Nicolas GASTAL,  
M. Jean-François VILLA donne pouvoir à M. Robert YVANEZ,  
M. Franck GUIBERT donne pouvoir à M. Alexis BIANCIOTTO.

**Secrétaire de séance :**

M. Robert YVANEZ.



Conformément aux dispositions de l'article L.2223-15 du CGCT, les concessions sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le conseil municipal.

Au demeurant, conformément aux dispositions de l'article L.2223-14 du CGCT, la commune peut accorder dans les cimetières des concessions trentenaires.

La commission municipale relative aux Finances, Personnel Communal et Affaires Générales qui s'est tenue le mercredi 8 décembre, a présenté les éléments essentiels portant sur l'instauration de concessions trentenaires.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'instauration de concessions trentenaires au montant de 1 500,00 € ;
- de fixer le montant des niches cinéraires pour une durée de trente ans à 900,00 € ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

**Après en avoir délibéré et procédé au vote,**  
**Le Conseil municipal**

**DECIDE**  
**A LA MAJORITE**

- D'APPROUVER** l'instauration de concessions trentenaires au montant de 1 500,00 € ;
- DE FIXER** le montant des niches cinéraires pour une durée de trente ans à 900,00 € ;
- D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait conforme,

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,  
sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**Le Maire,**

**Jérôme LOPEZ.**